



AJUSTEMENT DE L'ORGANIGRAMME DE LA DGANSI

Par délibération n° 17/1218/EFAG du 6 février 2017, le Conseil Municipal a apporté diverses modifications à l'organisation des services municipaux, notamment en créant la Direction Générale Adjointe du Numérique et du Système d'Information (DGANSI).

Dans un contexte de modernisation et de forte transformation de l'Administration, le Système d'information (SI) et plus largement le Numérique prennent une place de plus en plus stratégique dans la chaîne de valeur de la collectivité. Le SI est désormais présent dans tous les Métiers représentés au sein de l'Administration, et au-delà dans le cadre de l'ouverture du Système d'Information vers les citoyens, les relations avec les fournisseurs et les partenaires institutionnels.

Pour la Fonction SI, outre de garantir et sécuriser son maintien opérationnel, cette dynamique rend nécessaire l'évolution de ces missions :

- La Direction Générale Adjointe du Numérique et du Système d'Information (DGANSI) seule ne peut pas être efficace, ni faire progresser le positionnement du SI dans la chaîne de valeur, sans l'appui de la Direction Générale des Services (DGS) et sans les Métiers, plus particulièrement sans les ressources humaines. Nous constatons la forte convergence des métiers RH avec ceux du numérique, porteurs ensemble de la Transformation Digitale de l'Administration. Il s'agit d'un nouveau défi, celui du changement et celui du digital dans le secteur public.
- La Fonction Valorisation des Données Publiques, est aussi un nouveau défi à relever pour les collectivités. Aujourd'hui, la production de documents et de données numériques a la qualité de « Trésor National ». A ce titre, ces informations doivent être traitées, stockées, sécurisées de manière globale. Les nouveaux modes de traitement de l'ensemble de ces données numériques permettront de constituer un patrimoine, sur lequel on s'appuiera pour déployer des capacités d'analyse, afin de trouver de nouvelles marges de manœuvre.
- La Fonction SI ne peut plus être un « simple fournisseur » vis à vis des Métiers : sa place est au cœur de l'Administration Municipale, et elle doit donc comprendre les Métiers, les maîtriser, puis optimiser les processus en termes de qualité, coûts, délais (« processus durables »).

- La Fonction Modernisation, est porteuse d'enjeux pour cette dernière :
 - . Modernisation de l'Administration en offrant des services innovants.
 - . Optimisation des ressources budgétaires, humaines et matérielles.
 - . Élaboration d'une politique destinée à garantir la sécurité, la confidentialité et la pérennité du Système d'Information
- La Fonction Développement du Numérique sur le territoire de la ville dont l'objet est de faire émerger une ville intelligente (Smart City).

La Direction Générale Adjointe du Numérique et du Système d'Information, entité transverse au service de tous les acteurs de l'Administration Municipale, doit être au cœur des projets. En amont, dans une logique de compréhension des besoins et des enjeux Métiers, puis de structuration, de co-construction et d'optimisation des processus.

A partir de ce constat, Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services, ont demandé que soit préparé l'avenir en proposant une évolution de la DGANSI à travers la mise en place de modes de fonctionnement et d'une organisation capables de relever les challenges qui s'ouvrent au travers du déploiement du numérique, tant sur le plan de la modernisation de l'Administration que sur le volet Smart City.

Sur le plan fonctionnel, le SI doit s'orienter vers un Système d'Information Organisationnel (SIO), qui prend en compte la stratégie de la collectivité et son organisation :

- Programme de modernisation de l'Administration
- Programme des « Métiers et Activités » de l'Administration
- Programme de pilotage de « l'Administration »
- Programme technique d'agilité et de sécurité du SI.

Sur le plan stratégique, c'est en premier lieu aux usagers des services publics que doivent revenir les progrès que permettent les nouvelles technologies :

- Programme de développement des e-services
- Programme de mise en œuvre de « la gestion de la relation avec le citoyen »
- Programme de développement du « Numérique ».

Sur le plan de l'organisation et du fonctionnement des services municipaux, la DGANSI, avec la DGARH, doit accompagner le changement permettant aux directions de s'approprier les nouveaux outils numériques et les nouveaux modes de fonctionnement

qui en découlent :

- Programme AZUR
- Programme de transformation digitale
- Programme d'accompagnement des agents dans l'utilisation des outils numériques

Pour atteindre ses objectifs, la DGANSI doit conduire quatre missions essentielles :

- 1 – une mission stratégique auprès du DGA avec l'expertise d'un directeur technique et d'une équipe de pilotage,
- 2 – une mission de bon fonctionnement et de développement du Système d'Information dans un environnement sécurisé et des applications métiers ainsi que des outils numériques permettant aux services municipaux d'être le plus efficaces possible,
- 3 - une mission du développement de la ville numérique et de la valorisation des données
- 4 – une mission transverse de transformation digitale dont le champ d'application est la mise en œuvre des nouveaux outils numériques et dont l'objectif est d'accompagner le changement et d'en faciliter l'appropriation.

Pour mener à bien ces missions, la nouvelle organisation doit favoriser une approche transversale par les projets, tout en garantissant le bon fonctionnement du Système d'Information et des services.

Cette organisation fait aussi apparaître des métiers nouveaux notamment ceux en charge de porter la transformation digitale. Il est nécessaire de favoriser un fort rapprochement des métiers de la DGANSI et de la DGARH qui deviennent aujourd'hui indissociables et qui sont acteurs majeurs de la transformation des organisations.

Ainsi, il est proposé :

- Un pôle de pilotage et d'expertise auprès du DGANSI et de son adjoint,
 - Une Direction des Projets de Transformation Digitale
 - Cinq Directions opérationnelles,
- dont la déclinaison organisationnelle est la suivante :

- La Direction des Projets de Transformation Digitale qui a pour objectif d'accompagner la mise en œuvre des nouveaux outils numériques dans les services municipaux et d'en assurer la bonne utilisation. Les missions de cette direction, initiées avec le déploiement du nouveau SI RH « AZUR » et qui était limitée à la transformation des RH, seront étendue à d'autres domaines.

Son champ d'application évoluera nécessairement avec l'évolution du Système d'Information néanmoins, les projets inscrits d'ores et déjà au programme de cette direction sont les suivants :

- Azur sur lequel de nombreuses évolutions sont à traiter dans les années à venir, notamment : la normalisation des procédures dans l'ensemble des services municipaux, la mise en place du prélèvement à la source, la gestion du temps de travail.
- Le Portail Famille qui a vocation à fédérer l'ensemble des prestations qu'assure la Ville auprès des familles marseillaises : cela implique de grands changements dans le fonctionnement municipal et un accompagnement fort afin que cet outil représente une réelle simplification pour les administrés et une rationalisation des moyens de gestion.
- La gestion des Listes Electorales avec le changement réglementaire du mode de gestion des listes: ceci implique également une évolution importante de l'organisation municipale.
- Les Bureaux de Proximité sont au cœur de la relation aux citoyens et fortement impactés à la fois par le Portail Famille et par le changement du mode de gestion des listes électorales, la Direction des Projets de Transformation Digitale doit permettre d'accompagner ces changements.
- Les Directions et Services de Ressources Partagées utilisent l'ensemble des outils transverses et administratifs (Pegase, Thémis, Azur, Gedelib, Gecour, WebArretés..). Il convient de s'assurer à la fois de la bonne formation de l'ensemble des utilisateurs et de l'utilisation cohérente de ces outils. Ces travaux seront menés conjointement avec les Directions Générales Adjointes transversales responsables de ces outils.
- Les agents doivent faire l'objet d'un accompagnement dans l'utilisation des outils digitaux en général et des outils de la Ville de Marseille en particulier. A cet effet, différentes opérations seront menées et notamment la mise en place d'un Portail Agent véritable porte d'entrée de l'agent vers son administration.

Pour mener à bien ces projets, des ressources internes en propre lui sont affectées. De plus, elle aura la particularité et l'originalité de travailler à la fois avec la DGARH et la DGANSI à partir de ressources issues et mutualisées des 2 DGA. Elle s'appuiera sur les compétences métiers de la DGARH et sur les compétences techniques de la

DGANSI.

- La Direction du Développement et de la Promotion du Numérique, en charge de développer la Smart City avec l'ensemble des services municipaux et des partenaires territoriaux, et de promouvoir les usages numériques. Cette direction est composée d'une mission et de 2 services:

- Mission Smart City
- Service Aménagement Numérique et Connectivité
- Service Usages et Relation Utilisateurs.

- La Direction des Projets et Logiciels Informatiques a pour mission de mettre en place des applications numériques et de maintenir le parc applicatif des différents services municipaux, avec un objectif d'efficience et d'agilité. Elle s'appuie sur 3 services :

- Service du Développement Logiciel
- Service Projets et Logiciels Transverses
- Service Projets et Logiciels Métiers.

- La Direction de l'Architecture du Système d'Information et de la Donnée définit la stratégie d'évolution des composants techniques et fonctionnel du SI en fonction des besoins et des contraintes, la gouvernance de la Donnée et de la Dématérialisation. Véritable Direction support, elle travaille en étroite collaboration avec les autres Directions de la DGANSI. Elle se compose de 4 services :

- Service Architecture du Système d'Information
- Service Sécurité du Système d'Information
- Service Valorisation de la Donnée
- Service Dématérialisation

- La Direction des Infrastructures Informatiques assure une haute disponibilité et une performance élevée du SI et des réseaux, fournit le matériel et le support technique aux utilisateurs nécessaires à l'exécution de leur métier, peut être amenée à mettre en œuvre des projets techniques. Elle est organisée autour de 6 services :

- Service Process et Pilotage
- Service Environnement Utilisateurs
- Service Environnement Serveurs
- Service Environnement Réseaux
- Service Logistique des Infrastructures du SI
- Service Solutions Techniques et Industrielles.

- La Direction des Ressources Partagées, composée autour des 3 pôles suivants : Ressources Humaines, Comptabilité et Juridique.